

Mairie de Voisenon



Département de Seine & Marne
Arrondissement de Melun - Canton de Melun

Voisenon, le 22 octobre 2020

COMMUNIQUÉ DU MAIRE

Chères Voisenonaises, Chers Voisenonais,

Lundi 19 octobre 2020 aux alentours de 12h00, des caravanes se sont installées sur l'aire de jeux du lotissement du Hameau du Jard sans en avoir préalablement informé la Mairie.

Des riverains du Hameau du Jard m'ont immédiatement alerté. Je me suis rendu sur place non sans avoir alerté les services de police qui sont venus constater les faits.

Monsieur LE MOAL, Conseiller municipal a établi une médiation afin que ces personnes viennent se présenter en Mairie. Je le remercie vivement.

Le représentant des familles installées s'est présenté à la Mairie et un dialogue cordial s'est tenu en présence de l'association « Le Rocheton » et de Monsieur LE MOAL qui s'était entretenu avec cette famille.

Une convention a été signée, elle est affichée sur les panneaux d'information de notre village. Toutes les conventions précédentes ont été respectées.

Les services de l'État et la plupart de nos parlementaires n'appliquent pas les mesures nécessaires pour assurer un meilleur accueil à ces personnes compte tenu de leur mode de vie.

Il n'est pas du ressort des Maires, notamment des Maires Ruraux et des élus locaux de se saisir de ces problèmes.

Les aires dédiées aux gens du voyage sont insuffisantes, Il n'est pas logique que les petites communes subissent des occupations disproportionnées.

Vous pouvez compter sur moi pour appliquer la réglementation en vigueur et surtout pour faire remonter à nos élus nationaux ces problématiques graves.

Restant à votre disposition pour défendre les intérêts communaux et la loi.

*Avec tout mon dévouement
et ma détermination.*

Le Maire,



Julien AGUIN